

Méthodologie appliquée pour l'émission d'un avis de commerce non préjudiciable pour *Prunus africana* au Burundi

Présentée par Jean Rushemeza
Autorité Scientifique CITES Burundi
Antigua, Guatemala,
16 - 09 / 2015

PLAN

- I. Travaux d'inventaire d'aménagement forestier
- II. Les résultats atteints
- III. Estimation de la productivité
- IV. Quota annuel d'écorces à prélever
- V. Perspectives d'avenir pour l'exploitation durable de *Prunus africana* au Burundi

I. Travaux d'inventaire forestier d'aménagement

- La méthode d'échantillonnage adapté aux grappes (méthode dite ACS) a été utilisée comme dans les autres pays où se trouve *Prunus africana*. Dans cette méthode on adopte deux types de parcelles:
 - parcelle traditionnelle rectangulaire de 0,5 ha
 - Parcelle circulaire de 0,2 ha (rajoutée en cas de certaines conditions constatées dans la parcelle rectangulaire).
- L'inventaire a été réalisé sur deux sites de production situés dans le parc national de la KIBIRA dont les superficies s'étendait respectivement sur 2800 ha et 2500 ha.
- Le comptage a été réalisé à chaque inventaire.

II. Les résultats atteints par ces inventaires sont:

- Grâce à l'opération de comptage qui consiste à identifier les tiges d'arbres (vivants ou morts) et de prendre les mensurations de certains arbres vivants ciblés par avance, les résultats d'inventaire ont été les suivants:
 - 59,86 ha sondés dans le premier site de production avec une densité de 2,86 tiges d'arbres vivants par ha dont 2,04 tiges d'arbres vivants sont exploitables;
 - 68,42 ha sondés dans le deuxième site de production avec une densité de 1,095 tiges d'arbres vivants par ha dont 1,007 tiges d'arbres vivants sont exploitables.

- L'estimation de l'abondance relative des arbres par groupes de diamètre et le nombre de plantules ont été déterminées pour permettre de faire des projections sur la durabilité de l'exploitation de l'espèce dans le moyen terme et le long terme;
- La description de la situation générale de l'habitat a été brièvement faite pour dire de quel type de forêt on avait.

- Au moment du comptage, les mesures de diamètre des arbres dont la valeur était comprise entre 10 cm et plus ont été effectuées.
- L'épaisseur de l'écorce et la masse fraîche ont été calculées pour tous les arbres de diamètre compris entre 30 cm et plus. Ces arbres sont considérés comme étant exploitables.
- Les arbres de diamètre inférieur à 10 cm ont été considéré comme étant des plantules, leur abondance relative dans la parcelle a été estimée sous un code allant de 0 à 5.

III. ESTIMATION DE LA PRODUCTIVITE

➤ Dans le souci de connaître la productivité ou masse potentielle des écorces d'arbres exploitables, des estimations ont été faites grâce à des calculs effectués sur les écorces prélevées dans le cadre de l'étude d'arbres.

un échantillon de 43 arbres dans le premier site de production et seulement 9 arbres dans le deuxième site de production ont l'objet de cette étude d'arbres.

➤ Ces arbres ont subi l'écorçage.

- La méthode directe d'appréciation de la productivité de l'écorce a été utilisée.
- Cette méthode consiste en 4 étapes principales définies comme suit:
 - **Etape 1** : Prendre la circonférence de l'arbre à 1,30 m du sol (DHP) ;
 - **Etape 2** : Diviser cette circonférence par 4 pour avoir la taille (largeur d'un quart) ;
 - **Etape 3** : Prélever l'écorce dans les 2/4 opposés de l'arbre, partant de 1,30 m jusqu'au point d'insertion de la première plus grosse branche (hauteur fût) ;

- **Etape 4** : mesurer l'épaisseur de l'écorce, peser l'écorce prélevée pour avoir la masse totale.

Le matériel requis comporte : une échelle pour grimper sur l'arbre et d'une corde pour s'accrocher, un gourdin pour frapper l'écorce de manière à faciliter son détachement de l'aubier, des machettes pour perler l'écorce.

Les portions d'écorces prélevées seront séchées et conservées pour une utilisation ultérieure.

Cette approche a été proposée comme substitut à la méthode indirecte d'appréciation à l'aide du matériel « Relascope de Bitterlicht à bandes larges ».

Les arbres de diamètre supérieur ou égal à 30 cm mesuré à hauteur de poitrine (à 1,30 cm du sol) sont les seuls qui ont été pris en compte pour l'écorçage.

Dans le premier site de production la productivité moyenne d'une tige exploitable de *Prunus africana* est estimée à 53,05 kg d'écorces fraîches tandis que dans le deuxième site de production elle est de 62,38 kg d'écorces fraîches.

IV. Quota annuel d'écorces à prélever

- La masse d'écorces sèches exploitable a été estimée comme étant égal à 50% de la masse d'écorces fraîches en se basant sur l'expérience des autres pays comme le Cameroun et la RDC.
- Le quota annuel (Qa) est obtenu par la formule:

$$Qa = Tr \times Ms / T$$

Tr = Effectif total des tiges

Ms = Masse d'écorces sèches sur une base durable

T = La rotation qui peut être de 6 ou 7 ans

Quota annuel estimé par site de production

- Dans le premier site de production le quota d'écorces à prélever sur une base durable a été estimé à 21,6 tonnes d'écorces sèches par an pour une rotation de 7 ans.
 - Dans le deuxième site ce quota a été estimé à 9,53 tonnes d'écorces sèches par an pour une rotation de 7 ans également.
- (La rotation de 7 ans pouvant être réduite à 6 ans ces quota annuels sont considérés comme étant des minima, avec le temps ils peuvent être revus à la hausse).

V. ELEMENTS NECESSAIRES POUR L'ELABORATION DE L'ACNP

- Les résultats des inventaires réalisés;
- Les résultats d'enquêtes socio-économiques sur les populations rurales riveraines des sites de production;
- Les avis et considérations du comité restreint d'experts scientifiques (composé de 5 professeurs d'université: 3 botanistes et 2 forestiers) sur la pertinence de la proposition de quota annuel en rapport avec la stratégie nationale d'exploitation durable de *Prunus africana* et les résultats de terrain (inventaires et enquêtes).

VI. PERSPECTIVES D'AVENIR POUR L'EXPLOITATION DURABLE DE PRUNUS AFRICANA AU BURUNDI

- La poursuite des inventaires pour connaître le stock d'arbres disponible dans tout le pays;
- L'introduction de l'espèce en milieu villageois pour éviter son exploitation illicite dans les aires protégées;
- Déterminer le mode de gestion durable à moyen terme.

Jusqu'à présent la stratégie nationale d'exploitation durable de *Prunus africana* est en cours d'élaboration. Il existe un document d'orientation de cette stratégie.

Une fois que tout le stock disponible sera connu le document de stratégie sera présenté au Gouvernement pour adoption et la gestion à moyen sera proposée au comité pour les plantes pour que la mesure d'interdiction de commerce soit levée.

**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**